Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DIX-SEPTIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION, 815e SÉANCE

Mercredi 24 octobre 1962, à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Points 12, 34, 35, 36, 37, 39 et 84 de l'ordre du jour:
Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [suite]
Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (suite)
Développement économique des pays sous-développés (suite):
a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;
b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale;
c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation;
d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général;
e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général;
f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales
Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (suite)
Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (suite)
Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (suite)
Déclaration du Caire des pays en voie de développement (suite)
Discussion générale (suite) *137*

Président: M. Bohdan LEWANDOWSKI (Pologne).

1. M. DARJAAMAKA (Indonésie), au nom de sa délégation, remercie vivement la Commission de l'hommage rendu à la mémoire de Sukardjo Wirjopranoto, lors de la précédente séance.

POINTS 12, 34, 35, 36, 37, 39 ET 84 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [A/5203] (suite)

Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (A/5194, E/3613, E/3613/Add.1, E/3613/Add.2 et 3, E/3658, E/3664, E/3674) [suite]

Développement économique des pays sous-développés (A/5220) [suite]:
a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (A/5195);
b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale (E/3654);
c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation (E/3600/Rev.1, E/3656, E/3656/Add.1);
d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général (E/3628, E/3629, E/3661, E/3668);
e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général (E/3603);
f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales (A/5196, E/3643)

Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (A/5221, A/C.2/214, A/C.2/L.645, A/C.2/L.648, E/3631 et Add.1 à 4) [suite]

Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (A/5221, E/3447, E/3644, E/CN.13/43, E/CN.13/45) [suite]

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (A/4905, A/5060, A/5225, A/AC.97/5/Rev.2, E/3511, E/L.914, E/L.915, E/L.918, E/L.919, E/SR.1177 à E/SR.1179, E/SR.1181) [suite]

Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) [suite]

DISCUSSION GENERALE (suite)

2. M. WATNEBRYN (Norvège) déclare que la décision unanime d'étendre le rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social fournira à l'Organisation de plus grandes possibilités d'action constructive. Encourager le progrès économique et social a été l'un des principaux buts de la Norvège après la guerre. Tous les pays, sans distinction de race, de croyance ou de constitution, doivent accepter la responsabilité commune de contribuer au bien-être des pays moins favorisés. Il faut accélérer l'action internationale entreprise en vue de répondre aux besoins de ces pays.

3. La Norvège se rend parfaitement compte des lourdes responsabilités qui incomberont à l'Organisation pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement, et elle est prête à en prendre toute sa part. L'une des tâches principales au cours de la

Décennie est d'utiliser au mieux l'excellent mécanisme dont on dispose pour le développement économique des pays moins développés. Mais il importe de s'assurer les fonds nécessaires. La Gouvernement norvégien, qui se fait une règle de donner un rang de priorité élevé aux programmes des Nations Unies lors des allocations de crédits, envisage d'augmenter en 1963 sa contribution au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial de 25 et 50 p. 100 respectivement; il a adopté un nouveau programme d'expansion de la coopération technique et économique, au titre duquel les crédits ouverts à cette fin seraient portés à 0,25 p. 100 du revenu national durant les quelques années à venir; et il envisage également de lever un nouvel impôt extraordinaire sur le revenu, dont le produit serait consacré au développement international. L'objectif à long terme est de porter l'assistance totale de la Norvège aux pays sous-développés à 1 p. 100 de son revenu national net.

4. La Norvège n'est toujours pas convaincue de l'utilité de créer actuellement un fonds d'équipement des Nations Unies, estimant peu probable qu'une décision en ce sens reçoive l'appui des principaux contributeurs éventuels. Mieux vaudrait sans doute étendre les activités au titre des programmes existants et notamment du Fonds spécial; cette opinion semble d'ailleurs avoir gagné du terrain durant la trente-quatrième session du Conseil économique et social. Le moment est venu d'essayer de sortir de l'impasse actuelle en ce qui concerne la question du SUNFED.

5. La Norvège attache une importance capitale aux problèmes du commerce international. Elle partage pleinement l'inquiétude que suscite l'évolution défavorable des termes de l'échange des pays en voie de développement. Sauf renversement de la tendance actuelle dans ce domaine, les efforts faits pour favoriser le développement économique n'auront qu'un effet très limité. Certains des problèmes fondamentaux du commerce international des produits de base ont été évoqués à la récente Conférence des Nations Unies sur le café. Les débats de cette conférence ont montré que d'importants changements des politiques de production, de planification et d'importation pourraient être nécessaires pour réunir les conditions propres à assurer une plus grande stabilité des prix. La création d'un dispositif permanent de coopération internationale, comme celui qu'a établi cette conférence, pourrait être des plus utiles.

6. Plus généralement, une nouvelle division internationale du travail paraît nécessaire afin de créer des marchés pour les produits primaires et les articles manufacturés exportés par les pays en voie de développement. La Norvège sait que pour atteindre cet objectif elle sera peut-être contrainte à des adaptations importantes, voire pénibles, de son économie. Elle est pleinement d'accord avec le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, qui a déclaré (795ème séance) que le maintien d'un niveau élevé d'expansion dans les économies industrielles est de la plus haute importance pour le succès des efforts internationaux à long terme entrepris en faveur des pays en voie de développement. Depuis la seconde guerre mondiale, le Gouvernement norvégien a appliqué des politiques tendant à l'expansion économique dans le plein emploi et avec une diversification plus poussée.

7. Le Gouvernement norvégien a d'abord adopté une attitude réservée sur la proposition de convoquer une conférence internationale du commerce, estimant que les problèmes dont pourrait s'occuper cette conférence étaient déjà traités par le GATT. Devant l'appui général que l'idée paraît avoir obtenu, il est prêt à revoir sa position. Comme on l'a dit à maintes reprises durant la discussion générale, la conférence doit être préparée très soigneusement.

8. La Norvège a récemment demandé à entrer dans la Communauté économique européenne, avec l'approbation sans réserve de ses partenaires à l'Association européenne de libre-échange. Elle l'a fait parce que les trois quarts de ses exportations vont à des pays membres de la Communauté ou de l'Association et parce qu'elle souhaite contribuer à la stabilité politique et économique de l'Europe. Le Marché commun européen, conçu comme un groupe ouvert tourné vers l'extérieur, enclin à un libéralisme commercial tenant pleinement compte des intérêts des pays en voie de développement, a l'appui total de la Norvège.

9. Le progrès scientifique ouvre au développement économique et social de tous les pays des possibilités sans précédent, dont il faut savoir tirer parti. La délégation norvégienne espère que les Nations Unies seront en mesure d'atteindre les importants objectifs qu'elles se sont fixés durant la Décennie.

10. M. Mamadou TRAORE (Mali) fait observer que la dix-septième session de l'Assemblée générale s'est ouverte sous un double signe prometteur, à savoir la Décennie des Nations Unies pour le développement et la Conférence du Caire sur les problèmes de développement économique. On met également beaucoup d'espoir dans la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet. Cette évolution résulte du vaste mouvement de libération nationale des peuples coloniaux, du fait que ces peuples ont pris conscience de leur pauvreté par rapport aux pays industrialisés.

11. La situation économique mondiale se caractérise par la détérioration constante des termes de l'échange et la croissance continue des pays socialistes, notamment de la République populaire de Chine. De toute évidence, le mouvement de décolonisation politique en Afrique et en Asie doit s'accompagner d'une décolonisation économique, condition indispensable de l'élévation des niveaux de vie et d'une véritable indépendance économique. C'est la tâche à laquelle se consacrent actuellement les pays d'Afrique qui ont récemment accédé à l'indépendance, et notamment le Mali. Elle consiste essentiellement à détruire les structures commerciales du système colonial et à adopter une politique économique plus réaliste.

12. La stagnation économique affecte toute l'Afrique, mais elle touche principalement les régions sous-peuplées. Il existe, sur ce continent, des facteurs économiques favorables — espace, matières premières, main-d'œuvre abondante et peu coûteuse —, mais l'Afrique doit également s'attaquer aux problèmes de la sous-alimentation, du chômage et des secteurs primaires improductifs, qui sont tous à l'origine d'une difficulté fondamentale, à savoir l'absence d'accumulation interne du capital.

13. Les termes de l'échange évoluent incontestablement dans une direction contraire aux intérêts des pays africains nouvellement indépendants. En même temps, comme l'indiquent les rapports de la Commission économique pour l'Afrique (E/3586) et de la Commission du commerce international des produits de base (E/3644), les recettes d'exportation de ces pays diminuent, ce qui a des conséquences très

fâcheuses sur les programmes de développement. De plus, dans la plupart des Etats africains nouvellement indépendants, les recettes publiques n'ont pas augmenté au même rythme que les dépenses courantes de fonctionnement. Aussi, le budget ordinaire ne suffit pas à assurer le financement du développement économique et les gouvernements sont obligés de puiser dans leurs réserves ou de recourir à l'aide extérieure. Les pays peu développés d'Asie et d'Amérique latine ont à faire face à des difficultés analogues, auxquelles vient s'ajouter, dans leur cas, le problème d'un accroissement démographique exceptionnellement élevé. Au Mali, la planification socialiste vise à développer la production agricole, à entreprendre une politique d'industrialisation et à diversifier l'économie. Une place de premier plan est faite aux investissements dans l'infrastructure et à la formation.

14. La coopération internationale dans le domaine du développement économique doit porter principalement sur la fourniture de biens d'équipement. L'un des besoins les plus urgents des pays sous-développés est la réalisation du plein emploi, qui constitue une source d'épargne et d'investissement: au lieu que ce soit l'investissement qui crée l'emploi, ce sera l'emploi qui créera l'investissement. C'est là l'un des enseignements les plus précieux que l'on puisse tirer de l'expérience de développement économique de la République populaire de Chine.

15. Au Mali, on assiste à un gaspillage extraordinaire de la main-d'œuvre. La seule solution consiste à mécaniser l'agriculture. On pourra alors employer la main-d'œuvre ainsi libérée dans d'autres secteurs et notamment dans l'industrie. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées doivent s'attaquer au problème de la mécanisation de l'agriculture. Au départ, il faut des outils simples, que pourrait fournir par exemple le fonds d'équipement des Nations Unies, dont le Mali souhaite vivement la création. Il ne suffit pas simplement de recevoir des machines; encore faut-il que les pays bénéficiaires puissent en tirer le meilleur parti possible et les réparer si besoin est. D'où l'importance de la formation, à laquelle les Nations Unies ont déjà utilement contribué par leurs programmes d'assistance technique. Ces programmes, dont la valeur est de plus en plus évidente, doivent être intensifiés.

16. L'aide extérieure fournie à des conditions avantageuses constitue également une source utile de financement pourvu qu'elle ne soit assortie d'aucune condition. Elle doit venir renforcer les autres sources d'accumulation interne du capital et favoriser l'investissement des ressources humaines actuellement pratiqué dans des pays comme le Mali. Dans les documents E/CN.13/43 et E/CN.13/45, le Secrétariat propose un système de mesures financières destinées à compenser les pertes subies par les pays en voie de développement du fait des fluctuations des cours de leurs produits primaires. Cependant, un tel système ne peut être que partiel et provisoire et il présente des risques. Le problème fondamental consiste à empêcher les fluctuations des cours des produits primaires dans une perspective à long terme. Il faut espérer que le Groupe technique de travail de la Commission du commerce international des produits de base parviendra à résoudre ce problème, lequel devrait également figurer à l'ordre du jour de la conférence proposée sur les problèmes du commerce international. Toutefois, avant de mettre au point un système satisfaisant de stabilisation des cours, il faudra fixer des prix équitables pour les produits primaires, et les pays plus riches devront contribuer à éliminer les obstacles qui entravent la vente des produits primaires à des prix rémunérateurs.

17. Pour parer aux variations des cours, le Mali préfère appliquer une politique de contrats à long terme en ce qui concerne la vente de ses produits d'exportation. Il ne s'oppose pas aux accords internationaux par produit, mais serait plutôt en faveur de la création d'une caisse internationale de stabilisation qui pourrait acheter des produits primaires à un prix moyen et les revendre au même prix, majoré des frais de gestion. C'est là un autre point que pourrait examiner la conférence sur le commerce international.

18. Le Mali n'est pas non plus hostile à la constitution de groupements économiques régionaux, notamment en Afrique, à condition qu'ils n'aient aucun caractère restrictif ou discriminatoire. La prochaine conférence sur le commerce pourrait également examiner ce problème. En tant que signataire de la Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162), le Mali appuie énergiquement la proposition tendant à réunir cette conférence, qui devrait examiner, en dehors des points déjà proposés pour inscription à son ordre du jour, la création d'un organisme international du commerce. Aucun obstacle ne devrait s'opposer à la réunion de la conférence en 1963. La documentation ne manque pas. Par ailleurs, la solution du problème de la faim ne souffre pas de retard.

19. La Décennie des Nations Unies pour le développement, comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères du Mali devant l'Assemblée générale (1139ème séance plénière), est avant tout un acte de foi. Le Mali y croit certainement, mais il souhaite vivement une coordination efficace de l'ensemble des organismes participant aux programmes de la Décennie. Le Mali insiste aussi tout spécialement sur l'opportunité d'instituer un fonds d'équipement dans le cadre de la Décennie. Il espère que cette décennie sera une étape importante vers la création d'un monde équilibré et pacifique. Les conditions matérielles nécessaires à la solution des problèmes de l'humanité sont déjà réunies. Il suffira de créer un climat de confiance et d'admettre l'idée d'une coexistence pacifique des nations et des idéologies.

20. M. CARRILLO (Salvador) reconnaît que le commerce n'est pas une fin en soi, mais uniquement un moyen de favoriser l'accélération du développement. Les pays sous-développés sont obligés de consommer localement la totalité de leur production tant agricole qu'industrielle ou bien de l'exporter pour s'assurer les devises qui constituent une source importante de recettes permettant de financer les importations et de faire face aux engagements internationaux. La délégation du Salvador se prononce donc en faveur de la réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il ne fait aucun doute que cette conférence aura des résultats extrêmement utiles.

21. La délégation salvadorègne approuve également la politique énoncée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1709 (XVI) concernant la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et le renforcement de ses commissions économiques régionales. La

CEPAL à bien servi les intérêts de ses Etats membres et il convient de la renforcer encore.

22. En revanche, la résolution 921 (XXXIV) du Conseil économique et social relative au fonds d'équipement des Nations Unies est décevante. Etant donné la position prise par les pays économiquement avancés qui sont en mesure d'apporter à ce fonds des contributions substantielles, le Conseil s'est seulement borné à transmettre le projet de statut à l'Assemblée générale et à demander instamment à ces pays d'étudier à nouveau les moyens de créer le fonds. Ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 3 du rapport du Conseil (A/5203), le Secrétaire général a fait ressortir que le problème fondamental était de trouver les moyens qui donneraient au désir exprès des pays avancés de venir en aide aux pays en voie de développement la possibilité de se traduire par une action efficace. Selon la délégation salvadorègne, l'un des moyens les plus efficaces grâce auxquels les pays avancés peuvent venir en aide aux pays sous-développés est de se prononcer pour la création d'un fonds d'équipement. Contrairement à la délégation norvégienne, elle estime que ce fonds serait extrêmement utile et elle insistera donc pour qu'il soit créé.

23. En conclusion, M. Carrillo se félicite de la déclaration du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales (795ème séance) qui estime qu'avant la fin de la présente décennie des changements fondamentaux seront enregistrés dans le système des échanges internationaux, et selon lequel la tendance actuelle vers l'intégration régionale est un événement majeur. Depuis de nombreuses années, les pays d'Amérique centrale suivent une politique d'intégration économique adoptée en 1952, sous les auspices de la CEPAL, en vue de créer en fin de compte un marché commun en Amérique centrale.

24. M. KANE (Sénégal) fait observer que le revenu par habitant des pays "pourvus", dont les 800 millions d'habitants possèdent 83 p. 100 des ressources mondiales, ne cesse de s'élever; en même temps, le revenu des pays "non pourvus", qui comptent 1 milliard 900 millions d'habitants et qui ne possèdent que 17 p. 100 des ressources mondiales, demeure stationnaire pour la simple raison que les faibles augmentations du revenu national sont compensées par l'accroissement de la population. C'est pourquoi il faudrait consacrer 30 milliards de dollars à l'aide aux pays sous-développés pour élever en moyenne de 5 p. 100 chaque année le niveau de vie de leurs populations; or, actuellement, un dixième environ de cette somme est utilisé à cette fin, soit 3,5 milliards de dollars. En outre, si les tendances démographiques actuelles persistent, le monde comptera dans 40 ans 6 milliards d'habitants, dont 75 p. 100 vivront dans la misère et 25 p. 100 dans l'opulence. Ce problème est beaucoup plus important que la querelle entre l'Est et l'Ouest, qui, de toute manière, n'existera plus à la fin du siècle actuel; à la lutte des classes à l'intérieur d'une société donnée, que proclame la théorie marxiste, se substituera la bataille entre les pays riches et les pays pauvres. Le salut est dans la conjonction des efforts de tous les pays pour combattre la faim, car ce qui est en cause c'est le sort de l'humanité.

25. Néanmoins, malgré la gravité de la situation, il y a un facteur encourageant: l'esprit international de solidarité qui se dégage des débats. Il y a cinq ans, il ne serait venu à l'esprit de personne de parler de planifier le développement ou d'organiser une conférence mondiale sur le commerce; aujourd'hui, cependant, tous les pays cherchent à résoudre des problèmes, qui, comme lui du développement économique des pays sous-développés, dépassent les frontières nationales et les limites d'un continent et dont la signification n'apparaît que lorsqu'ils sont replacés dans le contexte économique et politique mondial. La diversification et l'industrialisation dans les pays producteurs de production primaire ne peuvent être assurées que par des modifications du courant des échanges internationaux, ce qui infirme les notions actuelles de géographie économique. En outre, la participation des pays développés à ce processus sous forme d'une assistance technique et financière équivaut à un renversement de leur politique traditionnelle fondée sur les doctrines de la division internationale du travail et de l'avantage comparatif.

26. Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies à ce sujet sont immenses. On a obtenu des résultats dans le domaine de l'assistance technique et financière, mais il reste à déplorer les retards dus aux procédures parfois complexes qui sont appliquées aux demandes soumises à ses différents organes. Il faut espérer que la coordination des activités d'assistance technique prévue par la résolution 851 (XXXII) du Conseil économique et social améliorera la situation.

27. Les activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées dans le domaine des études et des recherches ont permis de recueillir toute une gamme de renseignements qu'il est temps d'exploiter, et cela dans les domaines les plus variés. Enfin, l'Organisation est en train d'appliquer une méthode nouvelle selon laquelle les initiatives isolées et limitées cèdent graduellement le pas aux prévisions et aux projections globales à long terme.

28. Cependant, bien qu'on ait fait beaucoup au cours des dernières années, le taux de développement des pays sous-développés est encore très en deçà de leurs besoins et de leurs espoirs. Le rétablissement de l'équilibre mondial n'est pas dans la recherche d'une égalisation des niveaux de vie entre les "pourvus" et les "non-pourvus", mais dans l'élévation du niveau de vie des pays les plus pauvres. Mais, au lieu de diminuer, l'écart entre pays riches et pays pauvres continue de s'accroître, car l'économie mondiale s'est orientée vers un système particulier d'échanges où quelques grands centres industriels fournissent au reste du monde des produits manufacturés, recevant en retour des matières premières et des denrées alimentaires.

29. La théorie économique s'est appliquée à trouver une justification à ce système en démontrant que la division internationale du travail devait aboutir à une organisation rationnelle de la production selon laquelle les bienfaits du progrès économique seraient répartis équitablement grâce au mécanisme du commerce international. Cette thèse doit être abandonnée, car la répartition des bienfaits du développement économique mondial est loin de s'être opérée avec l'équité que la théorie préconisait. En fait, les termes de l'échange se sont progressivement détériorés au détriment des pays sous-développés. En d'autres termes, les pays industrialisés ont recueilli non seulement les bénéfices de l'accroissement de leur productivité, mais aussi, par le mécanisme des prix, une partie des bénéfices réalisés par l'accroissement de la productivité dans les pays sous-développés.

Il s'agit là d'une "exploitation économique" au vrai sens du terme. Cette tendance est particulièrement accusée dans les pays africains, qui pour la plupart produisent des produits primaires, en particulier des produits agricoles. La Déclaration du Caire des pays en voie de développement témoigne des préoccupations de 36 pays devant cet état de choses et, bien que le Gouvernement sénégalais ne souscrive pas en tous points à cette déclaration, il estime qu'elle n'en mérite pas moins un examen attentif, car elle représente un effort honnête et constructif.

30. Les facteurs qui entravent le développement économique des pays sous-développés doivent inciter tous les pays à redoubler d'efforts sur le plan national, régional et international. Sur le plan national, le Sénégal estimant que l'indépendance politique n'est autre chose que le moyen de réaliser l'indépendance véritable, c'est-à-dire l'indépendance économique, a étudié systématiquement et scientifiquement, avant de procéder à l'élaboration d'un plan de développement, l'ensemble de ses possibilités économiques, sociales et humaines; il a mis en place des structures administratives et économiques nouvelles pour faciliter le développement. Si l'on s'accorde généralement à reconnaître que le développement économique constitue la base indispensable à l'élévation du niveau de vie et au progrès social, on ne prévoit pas toujours, dans les plans ou dans les programmes de développement, les moyens à utiliser pour atteindre les objectifs. Certains pays comptent pour cela sur des mécanismes indépendants du programme de développement économique, par exemple des augmentations de salaires et l'affectation de ressources plus importantes aux programmes sociaux au titre du budget ordinaire. Le plan de développement du Sénégal fixe, outre des objectifs économiques, des objectifs sociaux précis. C'est par l'éducation, l'exemple et la législation que le Gouvernement sénégalais cherche à obtenir les modifications souhaitables des institutions politiques et sociales. Toutefois, il veille à ce que la politique et l'action gouvernementale ne bouleversent pas l'échelle des valeurs non économiques. Il s'agit là de la voie africaine du socialisme que le Sénégal a adoptée, comme le Ghana et la Guinée.

31. Le Sénégal, tout en s'attachant à assurer son propre développement, participe activement à l'intégration économique régionale en sa qualité de membre de l'Association africaine et malgache de coopération et de développement économique. Cette association fournit des renseignements et des services de recherche et coordonne les projets d'investissement industriel; en outre, elle a créé une union régionale des banques pour le développement qui garantit les emprunts contractés par ses membres et elle arrête les modalités de la reprise des négociations entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgaches associés. Elle désire que ces négociations aient lieu entre des Etats égaux et souverains sous réserve de la réciprocité, tant des avantages dont jouissent les membres de la Communauté et les Etats africains qui y sont associés que des obligations qui leur incombent, et elle considère l'association des Etats africains comme fondée sur la quatrième partie du Traité de Rome instituant la Communauté.

32. Le Sénégal ne pense pas que l'association à la Communauté et la création d'un marché commun africain soient incompatibles et il approuve la déclaration faite à l'Assemblée générale par le Ministre des affaires étrangères de Belgique (1138ème séance plénière) selon laquelle la Communauté ne pratique pas le néo-colonialisme. Il n'admet pas, quant à lui, l'idée que l'association d'un pays à la Communauté empêcherait son industrialisation et la diversification de son économie. Les pays et territoires associés peuvent, en vertu du paragraphe 3 de l'article 133 du Traité de Rome, percevoir des droits de douane ou des droits de caractère fiscal, mais cela afin de protéger leurs nouvelles industries. Cette clause a permis au Sénégal d'éviter, au moyen de certains droits de douane et contingents, une situation qui aurait pu dégénérer en une grave crise économique. Le développement récent de l'industrie au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et à Madagascar a montré que le fait d'être associé à la Communauté n'entraînait pas nécessairement un ralentissement du processus d'industrialisation.

33. Le Sénégal s'intéresse vivement aussi aux problèmes économiques mondiaux et il a conscience de l'importance et de l'urgence des tâches à entreprendre au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il tiendra le Conseil économique et social et la Commission économique pour l'Afrique au courant des mesures qu'il prendra dans ce domaine.

34. La délégation du Sénégal se félicite de la décision du Conseil de convoquer une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et espère que cette conférence se réunira le plus tôt possible. Elle constate avec satisfaction que le nombre des membres du Comité préparatoire a été porté de 18 à 30. Elle approuve la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et le renforcement des commissions économiques régionales, tenant compte notamment du fait que l'Afrique a besoin de recevoir une assistance technique en matière d'administration publique et de procéder à une étude des perspectives et des incidences du développement industriel au cours des 10 prochaines années, ainsi que de la viabilité de certains projets nationaux ou régionaux. C'est pourquoi elle approuve la résolution 879 (XXXIV) du Conseil.

35. Les opérations du Fonds spécial et les programmes mis en œuvre par le Bureau de l'assistance technique ont donné de bons résultats, mais l'action de ces deux organismes demeure limitée. En conséquence, la délégation sénégalaise appuie la proposition tendant à créer un fonds d'équipement des Nations Unies.

36. M. SOKHUM (Cambodge) croit qu'en fin de compte il est possible de triompher des malentendus, des hésitations et des obstacles qui s'opposent à la solution des problèmes économiques mondiaux et qu'on s'efforcera dans le monde entier de faire régner partout la paix, la prospérité et la bonne entente. Il faut aborder les problèmes de front et prendre les mesures qui s'imposent, si pénibles soient-elles.

37. Le Cambodge s'efforce énergiquement d'assurer son propre développement et, dans le cadre d'un plan quinquennal dont le coût s'élève à environ 228 millions de dollars, il vise à augmenter sa production et à accroître le produit national brut de 3 p. 100 par an. Pour atteindre cet objectif, il fait porter essentiellement ses efforts sur la diversification et l'intensification de la production agricole et sur une meilleure utilisation des terres. La lutte contre les inon-

dations et les travaux d'irrigation ont permis de mettre en culture 50 000 hectares de terrain et, dans les hautes terres, une superficie de 400 000 hectares a été défrichée et aménagée en vue de son exploitation.

38. Le Cambodge ne prétend pas devenir un grand pays industriel, mais il a été obligé, dans une certaine mesure, de s'industrialiser. De nombreuses usines ont été créées, mais les efforts d'industrialisation sont entravés par l'exiguité du marché intérieur et le coût élevé de l'énergie électrique. Le Cambodge développe ses échanges sur les marchés traditionnels et recherche également de nouveaux débouchés pour ses produits. Grâce à une politique de stricte neutralité et à l'accroissement progressif de la production agricole, le volume des échanges a presque doublé au cours des deux dernières années.

39. Comme la plupart des pays en voie de développement, le Cambodge éprouve des difficultés en matière de financement. L'épargne privée est négligeable et l'on a dû créer un fonds national d'investissement. Des garanties spéciales sont offertes pour encourager les investissements étrangers. On crée des établissements de crédit et l'on s'emploie activement à favoriser le développement communautaire et la création de coopératives. On améliore les communications; le nouveau port de Sihanoukville peut maintenant recevoir des navires de gros tonnage. Ses installations peuvent également être utilisées par le Laos.

40. Le Gouvernement du Cambodge est partisan, en principe, d'une entière liberté des échanges et les restrictions des importations qu'il a été obligé d'imposer ne sont que provisoires. Elles son dictées par la nécessité de protéger les industries nouvellement créées et par la situation précaire de la balance des paiements, qui permet difficilement de financer toutes les importations sans nuire dangereusement à la stabilité intérieure et extérieure de la monnaie. Une réduction excessive des droits de douane, qui revêtent un caractère fiscal plutôt que protectionniste, pourrait sérieusement entraver le développement du Cambodge et diminuer ses échanges avec les autres pays. Cependant, l'objectif du gouvernement est de réduire ou de supprimer ces droits dans toute la mesure possible.

41. L'aide financière de l'étranger est indispensable au Cambodge, qui la considère, toutefois, comme une solution provisoire des problèmes auxquels il se heurte. Le Cambodge met tout en œuvre pour s'aider lui-même. Il a besoin d'une assistance technique, notamment sous forme de services d'experts, et il aimerait recevoir des conseils techniques en attendant d'avoir formé ses propres techniciens.

42. La réduction de l'écart qui existe entre les pays en voie de développement et les pays développés est une course contre la montre en raison de la tendance actuelle des termes de l'échange et de l'accroissement démographique. Il faudra stabiliser les prix et déployer tous les efforts possibles afin d'atteindre les objectifs fixés pour la Décennie des Nations Unies pour le développement. Les pays en voie de développement ne manquent pas de ressources, mais, pour les mettre en valeur, ils ont besoin d'énergie. Le Cambodge, en particulier, tirera grand parti de l'énergie hydro-électrique que lui assureront les programmes d'aménagement du bassin inférieur du Mékong, dont l'exécution a été entreprise sous les auspices de la CEAEO.

43. Les grandes puissances pourraient utilement se livrer à une concurrence pacifique pour aider les pays sous-développés à résoudre leurs problèmes économiques. Il serait bon que cette concurrence ne s'exerce que dans quelques pays d'importance moyenne disposant incontestablement de ressources naturelles, mais incapables, par eux-mêmes, d'exploiter ces ressources et de développer leur économie. Le développement des pays en question dans ces conditions pourrait servir d'exemple pour celui d'autres pays et chacun en tirerait avantage, puisque, en fin de compte, les pays participants rentreraient en possession des capitaux qu'ils auraient investis. Toutefois, il serait essentiel de n'introduire aucun élément politique dans cette concurrence entre les grandes puissances.

La séance est levée à 12 h 55.

Litho in U.N. 77202—February 1963—850